

Communiqué de presse

## **Gabriel Attal continue de faire les poches des salarié·es plutôt que de s'attaquer au capital**

Confronté à l'échec de la politique économique à l'œuvre depuis 2017, le Premier ministre a annoncé une série de mesures à la télévision.

Interrogé sur l'impôt, notamment pour les plus riches et pour les grosses entreprises aux profits et dividendes exponentiels, il est resté évasif.

Par contre, il a été fort concret pour annoncer de nouvelles baisses drastiques des droits aux allocations chômage. À peine quatre mois après la conclusion d'un accord régressif, le gouvernement veut imposer une nouvelle négociation, prévoyant des baisses de droits supplémentaires :

- hausse du seuil d'accès aux allocations chômage qui pénaliserait notamment les jeunes multipliant les CDD ;
- baisse de 18 à 12 mois de la durée maximale d'indemnisation (soit une baisse de moitié au total) ;
- dégressivité des allocations ;
- report de 2 ans des bornes d'âge permettant des droits plus longs pour les seniors.

La CGT constate que pour la 5<sup>ème</sup> fois depuis 2018, le gouvernement s'acharne avec les mêmes mensonges sur les « difficultés de recrutement », alors que 6,2 millions de personnes sont inscrites à France Travail et qu'aucun emploi n'a jamais été créé par une baisse des droits.

Par ailleurs, le Premier ministre s'est exprimé sur la « desmicardisation », sans pour autant remettre en cause les exonérations considérables de cotisations dites patronales et sans rien proposer pour favoriser l'augmentation des salaires. À l'occasion de la journée d'actions du 4 avril, la CGT continue de revendiquer l'échelle mobile des salaires pour les indexer sur le Smic et sur les prix.

Gabriel Attal a aussi fait part de son « émotion » concernant les accidents du travail, notamment les deux morts par jour au travail. Il oublie pourtant de préciser que ce chiffre a explosé depuis 2019 avec la suppression des CHSCT qui constituaient pourtant un outil essentiel dans la prévention des risques professionnels et pour la sécurité et la santé des salarié·es. Il n'a pris aucun engagement pour, enfin, débloquer les moyens budgétaires exigés par l'ANI unanimement signé en mai 2023, pour développer la prévention indispensable ou pour faire fonctionner les organismes de prévention, notamment la branche ATMP et l'Institut National de Recherche et de Sécurité.

En conséquence, la CGT mettra tout en œuvre pour mobiliser les travailleur·es et combattre cette politique violente socialement et absurde économiquement.

Montreuil, le 28 mars 2024